Envoyé en préfecture le 19/05/2023
Reçu en préfecture le 19/05/2023
Publié le 19/05/2023
ID : 081-218101400-20230511-1817_DDMAGSPENA-AU

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION MUNICIPALE

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'aménager un giratoire avenue Georges Spénale, afin de donner un caractère plus urbain à cette entrée majeure de la ville, de réduire la vitesse sur cette avenue, de sécuriser les liaisons douces et de gérer les dénivelés importants entre la chaussée et les maisons existantes.

Considérant qu'il convient de demander, à cet effet, une subvention auprès du Conseil départemental du Tarn.

DECIDE

ARTICLE 1 :
IL SERA DEPOSE UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION auprès de le l'Etat (DETR), et du Conseil départemental du Tarn.

Le coût particulier pour ce projet précité est de 298 384,50 € HT

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

• Département du Tarn	40%	119 353,8 € HT
• Autofinancement Commune de Lavaur	60%	179 030,7 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	**100%**	**298 384,50 €**

Fait à LAVAUR, le 11/05/2023
Le Maire
Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Mairie de Lavaur - CS60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr
Services Techniques – 300 Chemin d'en Roudil – 81500 LAVAUR – Tél : 05.63.83.03.03 Courriel : st@ville-lavaur.fr